

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 06 Sep 2005  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Gérard BOUILLOT  
Secrétaire général  
Fédération ens. prom. sociale catholique  
Secrétariat Général Ens. Catholique  
rue Guimard 1  
1040 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 3867

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : FORMATION CONTINUE DES ACTEURS DANS LE CADRE SCOLAIRE :  
GESTION DE L'AGRESSIVITE ET DE LA VIOLENCE EMANANT DE  
L'ENTOURAGE DES ELEVES  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 983212U35S1  
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann



Nicole SCHETS  
Directrice

-----  
Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de  
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/690.87.11 ou 02/690.87.10)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

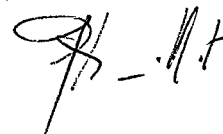
**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="radio"/> (1) Communauté française   | <input checked="" type="radio"/> (1) Libre confessionnel |
| <input type="radio"/> (1) Provincial et communal | <input type="radio"/> (1) Libre non confessionnel        |

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : **1<sup>er</sup> juillet 2005**



**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DANS LE CADRE SCOLAIRE : GESTION DE L'AGRESSIVITE ET DE LA VIOLENCE EMANANT DE L'ENTOURAGE DES ELEVES.....**

CODE DE L'U.F. (3) <b>983212U35SA</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b><del>802</del> 903</b>
---------------------------------------	--

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1.... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1.... page(s) (2)

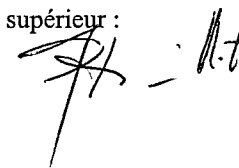
**5. Classement de l'unité de formation :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="radio"/> (1) Enseignement secondaire de :<br>du degré :      | <input type="radio"/> (1) transition<br><input type="radio"/> (1) inférieur | <input type="radio"/> (1) qualification<br><input type="radio"/> (1) supérieur |
| <input checked="" type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type court | <input type="radio"/> (1) Enseignement supérieur de type long               |  |

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **07.07.05**

Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui       (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)

**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 9832 12U 3551	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <del>802</del> 903
----------------------------------	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Gestion de l'agressivité et de la violence	C.T.	F	26
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	6
		Total des périodes	32

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
Administrateur pédagogique

Date : .....

Signature :

18 -08- 2005

- (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
 (6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

ANNEXE 1

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre aux différents acteurs travaillant dans le cadre scolaire de gérer des situations imprégnées d'agressivité et de violence émanant de l'entourage des élèves.

*Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

A partir d'une situation professionnelle dans le cadre scolaire,

- observer, décoder et proposer des pistes d'analyse des relations interpersonnelles ;
- situer la responsabilité et les limites de sa fonction dans les relations avec l'entourage des élèves.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Tout titre prévu pour l'accès à une fonction des personnels de l'enseignement ou des centres psycho-médico-sociaux.

*Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

*Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

L'apprenant sera capable :

- de distinguer conflit, agressivité et violence ;
- d'identifier et de décrire les comportements agressifs et violents rencontrés et émanant de l'entourage des élèves en référence à un modèle d'analyse de la communication ;
- d'identifier les facteurs déclencheurs des expressions d'agressivité et de violence ;
- d'évaluer l'impact des situations d'agressivité et de violence sur lui-même et sur l'environnement institutionnel scolaire ;
- d'appréhender ses propres réactions émotionnelles en situation d'agressivité et de violence ;
- de décrire des stratégies et comportements permettant d'anticiper et de canaliser des comportements agressifs ou violents ;
- de proposer des stratégies pertinentes dans son contexte professionnel, en fonction des ressources disponibles (les siennes et celles du contexte professionnel).

*Formation continue des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable, à partir d'une situation professionnelle dans le cadre scolaire :

- de décoder la situation en référence à un modèle d'analyse de la communication ;
- de proposer au moins une stratégie et des comportements personnels permettant d'anticiper et/ou de gérer la situation génératrice d'agressivité et de violence.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la rigueur de l'analyse ;
- la pertinence des propositions émises en cohérence avec ses ressources personnelles et organisationnelles.



*Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire : gestion de l'agressivité et de la violence émanant de l'entourage des élèves*

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Pour cette unité de formation, le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.